

Trachen, Ahmed, *Développement et dynamique de l'inégalité*.
Paris, Édition Économica, 1985, 216 p.

Jean-Pierre Thouez

Volume 18, numéro 4, 1987

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/702274ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/702274ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Institut québécois des hautes études internationales

ISSN

0014-2123 (imprimé)

1703-7891 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce compte rendu

Thouez, J.-P. (1987). Compte rendu de [Trachen, Ahmed, *Développement et dynamique de l'inégalité*. Paris, Édition Économica, 1985, 216 p.] *Études internationales*, 18(4), 886–888. <https://doi.org/10.7202/702274ar>

TRACHEN, Ahmed, *Développement et dynamique de l'inégalité*. Paris, Éditions Économica, 1985, 216 p.

L'objectif principal de cet ouvrage vise à étudier la relation entre les inégalités spatiales et sociales au cours du processus de développement. Les inégalités (ou disparités) spatiales correspondent à l'ensemble des différences dues au degré de développement économique. Plus précisément, elles résultent du fonctionnement naturel des mécanismes de l'économie de marché. Les inégalités sociales, quant à elles, peuvent être assimilées aux écarts caractérisant les individus dans l'échelle sociale et que l'on peut mesurer à l'aide des indicateurs sociaux. Selon l'auteur, les inégalités sociales contribuent à l'aggravation des disparités spatiales; par contre, il ne semble pas qu'une politique de réduction des inégalités sociales conduise à une baisse des disparités spatiales. Certes, ces dernières exercent un impact sur les inégalités sociales, il serait donc possible de lutter contre celles-ci grâce à une atténuation des disparités spatiales.

Les exemples politiques d'atténuation des disparités spatiales sont nombreux tant à l'échelle des pays qu'à celui des organismes internationaux (la CEE, par exemple). En effet, il est plus facile pour les gouvernements ou les institutions internationales d'orienter les investissements sur les régions les moins favorisées pour y créer des emplois. C'est l'objectif classique des politiques d'aménagement du territoire. La thèse de l'auteur peut être ainsi résumée: les politiques sociales dans la plupart des pays d'économie capitaliste n'ont pas réussi à éliminer les inégalités entre les groupes sociaux. Ces dernières ont une dimension spatiale; par conséquent, toute action, toute décision doivent transformer le paysage économique et les conditions sociales. Cette argumentation s'applique aussi aux pays en voie de développement.

L'ouvrage se compose de deux parties: l'une où l'on démontre que l'intégration du facteur spatial est une nécessité pour apprécier adéquatement des inégalités sociales, l'autre où l'on voit que les méthodes d'analyse multidimensionnelle des données sont, selon l'au-

teur, un instrument performant de mesure de l'inégalité socio-spatiale, et un outil d'explication de l'inégalité.

La première partie est la plus intéressante, et peut être utilisée avec profit dans un cours sur le développement. L'auteur cherche à expliquer les inégalités sociales par les disparités spatiales; pour cela, il envisage d'abord la situation des économies développées (chapitre 1), ensuite celle des économies en voie de développement. Cette dissociation est nécessaire pour apprécier les spécificités propres à chaque économie. Dans les économies développées, seules les différences interrégionales entrent en jeu, alors que dans les pays en voie de développement interviennent à la fois les disparités intra-spatiales et les inégalités inter-spatiales (entre l'espace moderne et l'espace traditionnel dans les deux cas).

Pour intégrer le facteur spatial dans l'application des inégalités sociales l'auteur développe une construction théorique simple similaire à celle de L. Wingo, de E.S. Miles, ou R.F. Muth dans laquelle il introduit les composantes spatiales: la distance au niveau international puis les structures spatiales au niveau interrégional (dotation, consommation de services essentiels, surfaces spatiales). Au terme de son raisonnement, l'auteur note que les disparités spatiales ou les inégalités sociales sont reliées entre elles, elles sont toutes deux saisies sous un angle multidimensionnel, elles peuvent être analysées simultanément. A. Trachen présente plusieurs méthodes, il retient celle des coefficients de variation relative qui aide à saisir le sens des variations des disparités/inégalités dans le temps. La relation précédente indique aussi que plus les disparités spatiales sont importantes, plus les inégalités sociales sont importantes.

Dans les pays en voie de développement, où l'économie est dualiste, la relation disparités spatiales/inégalités sociales s'exprime autrement car elle est fortement soumise à l'influence des structures économiques désintégrées. Dans les économies développées, la relation évolue dans le même sens: tout progrès survenant dans une région donnée est susceptible de se propager aux autres régions

du territoire. Par contre, dans une économie en voie de développement, à cause du dualisme spatial et économique, l'espace canalise le progrès et le développement accroissant l'écart qui le sépare de l'autre espace. La diffusion du bien-être social joue dans un sens opposé à celui que l'on peut observer dans les pays développés. Si la grande diversité des pays en voie de développement (en termes de dimension, processus historique de développement, effectif de population, industrialisation, ressources naturelles...) ne permet pas de les regrouper en un bloc homogène on constate néanmoins la présence de ce dualisme structurel dans la majorité d'entre eux. Or, le dualisme structurel est dans l'économie de ces pays un phénomène multidimensionnel; d'autre part, le dualisme économique est un dualisme spatial (espace traditionnel versus espace économique); la désintégration de l'espace influe sur les inégalités sociales, mais dans quel sens évoluent les inégalités sociales et les disparités spatiales? À l'aide des travaux de Kuznets (évolution de la répartition des économies avec le développement) et des modèles de développement économique de Myrdal et de Rostow l'auteur note que l'explication des inégalités sociales ne peut être cernée qu'à travers les modifications des structures spatiales dualistes, disparités à la fois intra-spatiales et inter-spatiales. À partir du moment où le capitalisme fait son entrée on assiste à une désintégration de l'espace précapitaliste qui engendre deux espaces distincts: espace moderne et espace traditionnel. Le premier est constitué d'un certain nombre d'enclaves ou d'îlots extravertis où prime la rationalité introspective (le principe de la rentabilité individuelle). À l'opposé, l'espace traditionnel conserve ses structures anciennes qui deviennent archaïques en comparaison avec les structures modernes. L'inégalité sociale s'en trouve affectée. En outre, les produits de l'espace moderne concurrent la production artisanale de l'espace traditionnel augmentant le taux de dommage dans cet espace et déclenchant l'exode rural. L'hétérogénéité de l'espace durable et croissant provoque une inégalité sociale plus importante dans le temps. Si le développement permet une certaine envergure spatiale, les structures dualistes de l'espace loin d'atténuer l'inégalité sociale contribuent

plutôt à l'alimenter. L'effet est opposé à celui que l'on obtient dans une économie développée en ce sens que la réduction des disparités spatiales s'accompagne d'une augmentation des inégalités sociales.

Dans la seconde partie de l'ouvrage l'auteur essaie d'apprécier les inégalités sociales et spatiales en étudiant trois pays: les États-Unis, la France et le Maroc. Le lien entre les analyses spatiales et sociales est fondé sur l'analyse multidimensionnelle des données statistiques. L'intégration des unités géographiques, des variables socio-économiques et du temps est réalisé par le biais des matrices cubiques (méthode Statis expliquée dans le chapitre 1). Le premier problème méthodologique intéresse le choix des unités spatiales, le choix des unités sociales (catégories socio-professionnelles) et le choix de la période (10 ans pour les É.U., 15 ans pour la France, 10 ans pour le Maroc). Le second problème méthodologique est lié aux opérations analytiques. Dans le premier cas, l'auteur décrit les limites de l'approche comparée, nous n'y reviendrons pas. Dans le second cas, nous ne comprenons pas pourquoi l'auteur réalise des analyses factorielles simultanées, au lieu de retenir la matrice cubique décrite précédemment et dont il existe plusieurs algorithmes de traitement. À défaut, il aurait pu utiliser la régression canonique pour analyser, pour chacun des trois pays, l'association entre les données brutes spatiales et les unités sociales. La méthode retenue est celle des coefficients de variation relative (expliquée dans le chapitre 1); cette méthode a le défaut de réduire le nombre d'indicateurs sociaux et régionaux. La méthodologie ne réalise pas une intégration adéquate de la composante temporelle pour aboutir à une analyse dynamique du phénomène étudié.

J.H. PaLINK dans la préface de l'ouvrage suggère la construction d'un système dynamique $n + 2$ - dimensionnel (dimensions socio-économiques et 2 dimensions spatiales) où les variables socio-économiques sont spatialement, simultanément et diachroniquement interdépendantes. De plus, à chaque moment du temps, il est nécessaire d'estimer sur une surface élémentaire - à supposer qu'elle soit occupée par un individu ou un ménage - le

niveau de bien-être résultant, dont les éléments se trouvent dispersés sur la surface bi-dimensionnelle. Quant à nous, nous avançons que la matrice cubique (à 3 entrées) utilisée par B. Marchand pour l'étude de l'espace écologique de Los Angeles, reprise par B. Langlois dans un numéro récent des Cahiers de Géographie du Québec, est un outil satisfaisant pour ce genre de problème. Plus sérieux, selon nous, est la difficulté de retenir l'espace national pour évaluer les relations disparités spatiales – inégalités sociales. En effet, l'explication d'un phénomène économique-social dans l'espace relève d'autres variables localisées ailleurs. S'il y a un sujet spatial qui relève de l'orthotopie, c'est bien le thème traité par l'auteur. Néanmoins, cet ouvrage de A. Trachen n'est pas sans mérite ne serait-ce le fait d'avoir posé le problème dans toute sa généralité et d'avoir ouvert la voie à une entreprise qui devrait être poursuivie.

Jean Pierre THOUÉZ

*Département de Géographie
Université de Montréal*

DROIT INTERNATIONAL

ARRASSEN, Mohamed, *Conduite des hostilités, droit des conflits armés et désarmement*. Bruxelles, Établissements Émile Bruylant, 1986, 608 p.

Les règles du droit international public applicables aux méthodes et aux moyens de guerre ont été modifiées, précisées et complétées depuis une dizaine d'années par divers instruments internationaux, qui ont fait l'objet de nombreuses études et de plusieurs thèses. Soutenue en 1983 et publiée en 1986, celle de M. Arrassen s'inscrit sans conteste parmi les plus intéressantes d'entre elles. En choisissant de traiter tout à la fois de la conduite des hostilités, du droit des conflits armés et du désarmement, il s'exposait pourtant au risque d'une étude qui pouvait être trop générale. C'est tout son mérite d'avoir évité ce travers, en montrant une grande maîtrise des multiples

aspects du sujet. Faut-il s'en étonner, puisque ce Lieutenant-Colonel de l'armée marocaine est à l'origine de certaines dispositions nouvelles proposées par la délégation de son pays, activement présente dans les enceintes où furent adoptés les instruments internationaux à l'analyse desquels il consacre chacune des deux parties de son ouvrage? La première met en évidence le caractère limité du choix des méthodes de guerre (pp. 17-230). La seconde porte sur le caractère limité du choix des moyens de guerre (pp. 231-498).

La première partie se compose de deux chapitres dans lesquels sont examinées les règles applicables au « Comportement des combattants à l'égard des personnes et des biens militaires » (pp. 19-136) et au « Comportement des combattants à l'égard des personnes et des biens civils » (pp. 137-229). Chacun d'eux est constitué par deux sections; M. Arrassen poussant la dualité de la présentation jusqu'aux paragraphes et à leurs subdivisions. C'est dire combien la forme est méthodique, voire systématique. Elle favorise en tout cas un examen critique clair et détaillé du droit applicable, dont M. Arrassen relève les insuffisances, essentiellement liées à l'imprécision du sens et de la portée de certaines dispositions des instruments internationaux, principalement du protocole I de 1977. Il en est ainsi, selon lui, de la définition de l'espion et des activités d'espionnage; de la question de savoir à quel moment précis une personne hors de combat doit bénéficier du statut de prisonnier de guerre; de la distinction entre le caractère militaire ou civil d'un bien, plus facile à établir en théorie qu'en pratique: ensemble de dispositions dont il est dommage que l'expert militaire ne se soit pas essayé de donner sa propre interprétation au lecteur. L'attention de celui-ci devrait être retenue par les pages consacrées à certains aspects de la guerre maritime, dont on sait qu'elle connaît depuis peu un regain d'intérêt doctrinal, en Europe, à tout le moins. Intéressants sont en effet les développements qui portent sur l'utilisation du pavillon de la partie adverse, au regard de la protection des combattants face aux méthodes de guerre déloyale; comme l'est le réexamen des formes et du régime juridique du blocus, par rapport au régime de protection